



CHARGE(E) RH ET PAIE - (H/F)

01/06/2022

L'association les Œuvres de la Mie de Pain, créée en 1887, s'appuie aujourd'hui sur environ 210 salariés et 450 bénévoles pour lui permettre d'accueillir chaque jour 1000 personnes en situation de grande précarité au sein de plusieurs établissements situés en majorité dans le 13^{ème}, mais également dans les 5^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Paris.

L'association recrute un(e) Chargé(e) RH et Paie en CDI. Le poste est à pourvoir ASAP.

Dans ce contexte vos missions seront les suivantes :

- Réceptionner, vérifier et transmettre des éléments variables de paie au prestataire externe (Cegedim - Teams RH)
- Effectuer l'ensemble des missions relatives à l'administration du personnel : établissement des contrats et avenants, suivi des visites médicales et des titres de séjour, mutuelle et prévoyance, établissement des attestations, déclarations AT...
- Gérer les entrées et sorties en lien avec le prestataire externe
- Organiser la transmission et l'archivage des informations (classement, tableau de bords, dossiers papiers...)
- Traiter les demandes d'acomptes et avances dans le respect des procédures
- Participer en lien avec le prestataire de paie au traitement des arrêts maladie et au suivi des IJSS (sécurité sociale et prévoyance)
- Assurer la logistique et le calcul des tickets-restaurants
- Suivre et transmettre les soldes des congés aux directions de structures
- Identifier les points de contrôle et éventuellement soumettre au Responsable RH la mise en place de procédures paies et d'administration du personnel

Profil et Compétences :

- BAC + 2/3 en ressources humaines ou paie
- Bonne maîtrise de la paie et de la législation paie
- Maîtrise de la convention collective CHRS
- Expérience en administration du personnel & paie, dans un environnement associatif
- Excellentes capacités d'organisation, de traitement de plusieurs dossiers en même temps
- Rigueur et respect des délais
- Capacité de travail en équipe et capacité relationnelle
- Disponibilité, sens du service et sens de la confidentialité
- Rapidement opérationnel

Statut non cadre - Temps plein

Remboursement frais de transport 50%

Carte ticket-restaurant (prise en charge employeur 60%)

Mutuelle (prise en charge employeur 80%)

Congés : 5 semaines de congés payés + 9 jours de repos compensateur dans l'année